

Article 1. Contexte

Depuis 2009, Questembert Communauté est engagée dans un programme local de prévention des déchets qui vise à réduire à la source les quantités de déchets produites.

Un enfant, de la naissance à la propreté, produit environ 1 tonne de couches jetables.

Environ 12 % de nos ordures ménagères résiduelles sont des couches, ce qui représente environ 300 tonnes /an de déchets.

Article 2 . Aide Financière

Le conseil Communautaire du 4 juin 2012 a adopté le principe d'une aide financière de 20 % (plafonnée à 150 €) sur le montant d'achat d'un lot de couches et de surcolottes lavables.

Article 3 . Conditions

- Etre domicilié dans l'une des 13 communes suivantes : Berric, Caden, La Vraie Croix, Larré, Lauzach, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort en Terre, St Gravé.
- Etre en mesure de fournir les pièces suivantes :
 - Un justificatif de domicile
 - Un extrait d'acte de naissance
 - Une facture mentionnant clairement l'achat des couches et des surcouches
 - Un RIB

Article 4 . Suivi

Le foyer s'engage à répondre à d'éventuelles enquêtes concernant sa production de déchets et sur cette démarche eco – responsable.

Coordonnées du foyer bénéficiaire

Nom, prénom.....Prénom de l'enfant

Adresse.....

N°detéléphone.....Email.....

Demande déposée le

Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

Représentant du foyer bénéficiaire